## ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

## **ARRETE**

## <u>POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT RUE D'AMERIQUE DURANT DES TRAVAUX SUR LE RESEAU GAZ</u>

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

## **ARRETE:**

Article 1 : A partir du mercredi 2 novembre 2022, pour permettre la réalisation de travaux sur le réseau GAZ,

- la circulation sera modifiée en fonction des nécessités du chantier,
- le stationnement sera interdit face au n°12 rue d'Amérique, sur 2 emplacements.

Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire et des déviations seront mis en place par l'entreprise et les Services Techniques de la Ville.

Article 3: Les véhicules en infraction pourront être enlevés aux frais, risques et périls de leur propriétaire à l'initiative des Services de Police.

<u>Article 4</u>: Le Directeur Général des Services, la Commandante de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 3 octobre 2022

Le Maire,

Bruno TOUSSAINT